Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

M^me^ Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^me^ Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^me^ Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M^me^ Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^me^ Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

M^me^ Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 24 octobre 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE228516003

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par les firmes Les architectes FABG inc., Bouthillette Parizeau inc., et Petropoulos Bomis & associés inc., pour la mise aux normes de l'aréna St-Louis (0609) (Lot 1) de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par les firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc., Les Services EXP inc. et Petropoulos Bomis & associés inc. pour la mise aux normes de l'aréna Martin Lapointe (3130) (Lot 2) de l'arrondissement Lachine : LOT 1 pour un montant de 1 708 946,43 $ taxes incluses (contrat : 1 375 963,31 $ + contingences 206 394,50 $ + 126 588,62 $ incidences) et LOT 2 pour un montant de 2 503 122,79 $ taxes incluses (contrat: 2 015 396,78 $ + contingences 302 309,52 $ + 185 416,50 $ incidences) - Appel d'offres public (22-19299) - (2 soumissionnaires).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE228516003

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par les firmes Les architectes FABG inc., Bouthillette Parizeau inc., et Petropoulos Bomis & associés inc., pour la mise aux normes de l'aréna St-Louis (0609) (Lot 1) de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par les firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc., Les Services EXP inc. et Petropoulos Bomis & associés inc. pour la mise aux normes de l'aréna Martin Lapointe (3130) (Lot 2) de l'arrondissement Lachine : LOT 1 pour un montant de 1 708 946,43 $ taxes incluses (contrat : 1 375 963,31 $ + contingences 206 394,50 $ + 126 588,62 $ incidences) et LOT 2 pour un montant de 2 503 122,79 $ taxes incluses (contrat: 2 015 396,78 $ + contingences 302 309,52 $ + 185 416,50 $ incidences) - Appel d'offres public (22-19299) - (2 soumissionnaires).

À sa séance du 5 octobre 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

***Lot 1** :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Lot 2 :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 12 octobre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et planification des immeubles ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat de services professionnels en architecture et en génie (structure, civil, mécanique, électricité et réfrigération), pour la mise aux normes de l'aréna St-Louis, située (lot 1), situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et de l'aréna Martin-Lapointe (lot 2), situé dans l'arrondissement Lachine.

L'appel d'offres lié à ce contrat a été publié du 4 mai au 28 juin 2022. Au cours de cette période, sept addenda ont été publiés, dont deux pour reporter la date du dépôt des soumissions. Il faut savoir que l'attribution des lots a été basée sur le système de sélection à deux enveloppes et qu'une même firme pouvait remporter les deux lots, si elle présentait une équipe respective pour chacun.

Pour le lot 1, deux firmes ont déposé une soumission parmi les quatre preneurs du cahier des charges. L'écart entre l'adjudicataire et l'estimation était de 19,12 % en faveur de la Ville et de 90,17 % avec le deuxième soumissionnaire. Selon le Service, cela s'expliquerait par la bonne connaissance des membres du regroupement *Les architectes FABG inc., Petropoulos, Bomis & associés inc. et Bouthilette Parizeau inc.* pour ce genre de projet et d'un prix très compétitif, qui témoigne de leur volonté de remporter ce lot.

Pour ce qui est du lot 2, le regroupement *Les architectes FABG inc.* a été écartée, car il a présenté la même équipe que pour le lot 1, ce sont donc les firmes *Groupe Marchand Architecture & Design inc., Les Services EXP inc. et Petropoulos Bomis & associés inc.* qui ont remporté la soumission. Étant les seuls soumissionnaires, les responsables ont tenu à préciser que les adjudicataires ont été rencontrés puisque l'écart entre le prix présenté et l'estimation était majeur. Au cours de la discussion, des clarifications ont été fournies sur la nature des services à rendre. Suite à cela, l'écart est passé de 49,29 % à 19,64 %, ce qui est acceptable selon le Service.

Au terme de la présentation, les commissaires se sont notamment enquis des raisons derrière la décision de publier un seul appel d'offres. Si les deux arénas avaient fait l'objet d'un appel d'offres distinct, peut-être aurions-nous pu éviter la disqualification d'un soumissionnaire et bénéficier de meilleurs prix, ont-ils noté. En réponse, les responsables expliquent que ces deux projets ont été réunis, car ils partagent plusieurs particularités communes. Également, cela a permis à la Ville de faire une économie de temps dans la préparation des appels d'offres. D'autre part, le critère exigeant de présenter une équipe dédiée à chacun des projets avait pour objectif d'éviter de surcharger les ressources et de nous assurer une meilleure disponibilité de celles-ci. Dans l'ensemble, les réponses ont été à la satisfaction des membres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et planification des immeubles, Direction de la gestion de projets immobiliers, Division de protection d'actifs et d'aménagement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

Lot 1 *:*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Lot 2 :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;:

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE228516003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.